

Rapport sur le Préavis n° 01/18

Budget 2018 révisé

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs Conseillers,

Suite au rejet par le conseil communal du préavis 17/17 lors de sa séance du 13 décembre 2017, et de l'impossibilité d'entrer en matière pour discuter des amendements au budget proposés par la Commission de Gestion et des Finances (ci-après COGEFI), cette dernière s'est réunie deux nouvelles fois avec la Municipalité pour discuter du projet de budget 2018. D'abord le 21 décembre de 20h à 22h au cours de laquelle la Municipalité a présenté ses intentions, et ensuite le 11 janvier 2018 de 20h à minuit, à la salle de la Municipalité dans la maison de Commune, rue du Centre 47 à St-Sulpice, au cours de laquelle la Municipalité a présenté son nouveau projet de budget. .

Séance du 11.01.2018

La commission se compose de la manière suivante :

Présidence : Madame Berner Roxane

Membres : Madame Burrus Diane

Messieurs Affolter Markus

Del Boca Pierre

Mouvet Laurent

Ryser Robert (absent)

Rapporteur : Hirsch Hans Jörg

La Municipalité était représentée par :

Clerc Alain, Syndic

Theumann Cécile, Municipale

Présent jusqu'à 22h :

Reymond Didier, Boursier

La COGEFI remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur disponibilité.

Documents à disposition :

La commission a travaillé sur la base des documents suivants :

- Préavis municipal n°17/17 «Budget 2018»
- Projet de budget 2018 (remis pendant la séance)
- Budget 2018 pour les revenus – version 2 (10.01.2018)
- Liste des propositions de modifications au budget 2018 (10.01.2018)
- Réconciliation Budget 2018 version 1 et version 2 (10.01.2018)
- La COGEFI déplore avoir dû étudier et prendre position sur ce sujet important sans que le préavis ait été disponible. Il est plus que difficile de rendre un travail de qualité dans ces conditions et c'est pour cette raison que les présentations ne sont pas toujours cohérentes entre les deux documents.

Remarques générales :

Le préavis 01/18 représente une modification du budget soumis dans le préavis 17/17. Les principales modifications résident dans

1. une réduction des dépenses pour biens, services et marchandises et une augmentation de certaines recettes non liées aux impôts
2. une réduction du poste « administration et personnel » par la suppression de certains postes qui étaient prévus initialement ainsi qu'un ajustement des dépenses salariales selon les chiffres réels de 2017
3. une réévaluation des revenus des différents impôts

Les remarques générales émises par la COGEFI dans son rapport concernant le préavis 17/17 restent valables. Ayant discuté en détails le budget dans le cadre du préavis 17/17, la COGEFI concentre ce rapport sur les modifications qui ont été apportées.

1. Réduction des coûts et augmentation des recettes

La réduction des coûts par rapport au préavis 17/17 selon le tableau 1 ci-dessous est d'un total de
 $931'000 - 690'600 = 240'400$ Francs.

Ce montant inclut deux nouveaux éléments qui augmentent le coût total de 20'600 Francs :

- une correction d'attribution du revenu des ordures ménagères, dont le résultat est obligatoirement versé sur son fonds affecté
- les engagements pris vis-à-vis de l'association Apollo (préavis 10/17).

Les trois recettes revues à la hausse engendrent une augmentation totale de 15'500 Francs. Les domaines concernés sont les droit de sol pour l'éclairage public, la participation des parents au réfectoire et les naturalisations. Pour faciliter la comparaison des données avec le rapport sur le préavis 17/17, ces recettes sont maintenues dans le tableau des réductions des coûts ci-dessous.

Le cumul des économies pour cette partie est de : 255'900 Francs

1. Réduction des charges							
Service	Compte	Préavis 17/17		Préavis 01/18		Economie	Commentaires
		Débit	Crédit	Débit	Crédit		
1010 - Conseil communal	3170.000 - Frais manifestations et réceptions conseil	25'000		18'000		7'000	dîner fin d'année sans les conjoints
1020 - Municipalité	3170.001 - Frais réceptions et frais divers	23'000		16'000		7'000	
1120 - Administration générale	3141.013 - Honoraires divers RH	100'000		50'000		50'000	besoin RH pour recrutements etc.
1400 - Manifestations- réceptions	3114.000 - Achat et entretien matériel	30'000		15'000		15'000	pas de tentes, etc.
1400 - Manifestations- réceptions	3170.004 - Frais réceptions nouveau citoyens	5'000				5'000	
1500 - Affaires culturelles et loisirs	3650.000 - Dons pour l'encouragement à la culture	75'000		68'000		7'000	moins de soutien aux théâtres ZigZag, Jorat, Morges sous rire, etc.
1500 - Affaires culturelles et loisirs	4391.000 - Evènements administratifs (naturalisations)		2'500		3'000	500	* de naturalisations avant le changement de la loi
1700 - Sports	3141.007 - Entretien vestiaires et wc publics	18'000		10'000		8'000	
1800 - Transports publics	3141.003 - Entretien abris bus	10'000		5'000		5'000	
2000 - Comptabilité générale - contentieux	3141.013 - Honoraires personnel temporaire			50'000		-50'000	Assainissement finances communales suite migration systèmes.
3100 - Forêts	3146.000 - Entretien des forêts	45'000		25'000		20'000	hypothèse sans imprévus/tempêtes
3500 - Bâtiment Centre 60	3141.000 - Entretien, travaux et fournitures	27'000		17'000		10'000	
3501 - Bâtiment Centre 47 & 14 Avril	3141.000 - Entretien, travaux et fournitures	40'000		30'000		10'000	
3503 - Bâtiment Bochet I	3141.000 - Entretien, travaux et fournitures	35'000		10'000		25'000	
3504 - Bâtiment Complexe Léman	3141.000 - Entretien, travaux et fournitures	75'000		50'000		25'000	
4300 - Réseau routier	3142.000 - Entretien réseau routier par tiers	90'000		50'000		40'000	
4300 - Réseau routier	3155.000 - Frais d'entretien véhicules	20'000		15'000		5'000	
4390 - Eclairage public	3143.000 - Abonnements et entretien éclairage par Si	40'000		35'000		5'000	
4390 - Eclairage public	4111.000 - Droit du soi		125'000		135'000	10'000 *	
4400 - Parcs, promenades et cimetière	3114.000 - Achat et entretien matériel	60'000		50'000		10'000	
4400 - Parcs, promenades et cimetière	3145.003 - Entretien, améliorations parcs et places jeu	40'000		35'000		5'000	
4400 - Parcs, promenades et cimetière	3145.005 - Entretien du cimetière	20'000		15'000		5'000	
4400 - Parcs, promenades et cimetière	3145.006 - Achat fleurs et autres plantes	18'000		15'000		3'000	
4500 - Ordures ménagères	3811.000 - Attribution Fonds de réserve			5'600		-5'600 **	Correction. Obligation légale.
5100 - Enseignement primaire	3112.000 - Achat mobilier scolaire	16'000		8'000		8'000	
5100 - Enseignement primaire	3170.005 - Frais promotions, spectacles et divers	9'000		6'000		3'000	
5110 - Bâtiment scolaire (Pavillon)	3141.000 - Entretien, travaux et fournitures	15'000		10'000		5'000	
5120 - Bibliothèque publique et scolaire	3011.001 - Traitement du personnel	10'000		7'000		3'000	Pas d'ajout de personnel
5120 - Bibliothèque publique et scolaire	3512.000 - Part communale traitement bibliothèque	75'000		55'000		20'000	
5140 - Réfectoire scolaire	4652.002 - Surveillance - participation des parents		41'000		46'000	5'000 *	
7100 - Services communaux et régionaux	3659.002 - Dons casuels	10'000		5'000		5'000	
7100 - Services communaux et régionaux	3659.003 Aides sociales diverses et occasionnelles			15'000		-15'000 **	Fondation Appollo, voté après le préavis 17/17
Total réduction de coûts et augmentation des recettes		931'000	168'500	690'600	184'000	255'900	
<i>dont revenus</i>						15'500 *	<i>revenus</i>
<i>dont réduction des charges</i>						261'000	<i>cf préavis 01/18 : Annexe 1 comptes de charges</i>
<i>dont nouvelles obligations</i>						-20'600 **	<i>attributions aux fonds de réserve et coût des préavis acceptés</i>

Tableau 1 : Réduction des coûts et augmentation des recettes

2. Réduction des charges « Autorités et Personnel » (poste 30)

Le cumul de la réduction des charges du poste « Autorités et Personnel » s'élève à 584'442 Francs :

- ajustement des dépenses salariales selon les chiffres réels de 2017
- Suppression de postes prévus par rapport au budget version 1
 - 1 EPT Assistant service technique
 - 0.5 EPT Conciergerie
 - 0.5 EPT Opérateur saisie finances
 - 0.2 EPT Assistante (social)
- Recrutement du responsable bâtiments seulement à partir du mois de juillet 2018
- Suppression de la LPP des municipaux

Réduction charges autorités et personnel		
Réduction Charges du personnel	384'224	selon amendements COGEFI au préavis 17/17
Réduction Charges sociales	107'367	
Réduction Charges du personnel	36'300	embauche du Resp. Bâtiments à partir 07/18
Réduction Charges sociales	10'600	
Réduction suite abandon caisse LPP pour municipaux	45'951	
Total réduction autorités et personnel	584'442	

Tableau 2 : Réduction des charges « Autorités et Personnel »

3. Réévaluation du revenu des impôts

Un nouveau calcul du revenu des différents impôts a été fait sur la base d'une analyse des différences entre les budgets de chacune des 5 dernières années et les résultats finaux des comptes correspondants.

- Pour chacune des 5 dernières années, il y avait un écart significatif entre le budget établi en début d'année et les comptes de chaque année.
- La Municipalité considère que le budget 2018 tel que présenté avec le préavis 17/17, qui a été préparé de manière similaire que les années précédentes, contient des différences du même ordre que celles des budgets des années précédentes.
- Avantage : En anticipant ces écarts et en adaptant donc le budget en fonction, la Municipalité espère minimiser ces écarts et obtenir un budget bien plus proche de la réalité.
- Inconvénient : Etant donné cette correction dans la manière de budgéter, on devra s'attendre à trouver beaucoup moins de surprises favorables dans les comptes, que lors de ces dernières années.

2. Nouvelle estimation des revenus d'impôts					
Revenus d'impôts	Correction d'erreur basé sur les expériences des 5 dernières années et les éléments connus	Préavis 17/17	Préavis 01/18	Augmentation	Commentaires
sur le revenu	4% 1 million de revenu extraordinaire en 2017 à enlever	11'500'000	11'960'000	460'000	
sur la fortune	6%	3'200'000	3'392'000	192'000	
à la source	25%	600'000	750'000	150'000	nombre croissant d'étrangers impôts au forfait
spécial des étrangers	-25%	600'000	450'000	-150'000	
des frontaliers	0%	70'000	70'000	0	
sur le bénéfice des personnes morales	20%	600'000	720'000	120'000	dissolution de provisions en 2015
sur le capital des personnes morales	20%	200'000	240'000	40'000	
complémentaire sur immeubles	50%	50'000	75'000	25'000	
foncier	3%	930'000	957'900	27'900	Suite migration systèmes : plaintes et litiges en cours sur environ 20% de la facturation
droits de mutation	10%	900'000	990'000	90'000	estimation prudente
droits de succession et donations	0%	100'000	100'000	0	
sur les chiens	0%	15'000	15'000	0	
sur les gains immobiliers	10%	500'000	550'000	50'000	manque analyse du parc immobilier
Total revenus d'impôts		19'265'000.00	20'269'900.00	1'004'900.00	

Tableau 3 : Réévaluation des revenus d'impôts

En absence d'une analyse détaillée, la Municipalité maintient son hypothèse selon laquelle l'augmentation de la population sera compensée en matière d'impôts par la baisse moyenne de l'impôt payé par habitant et que donc, les revenus fiscaux n'augmenteront pas en fonction de l'augmentation de la population.

Péréquation et éléments du budget non-maîtrisables par la commune

Le boursier a recherché en détail les éléments qui déterminent les charges de la Commune que l'on estime aujourd'hui non-maîtrisables, c.a.d. les charges péréquatives horizontales et la facture sociale (charge péréquative verticale). Font également partie des charges non-maîtrisables la police et les transports, mais arrêtons-nous sur les charges de péréquation :

- Deux importants facteurs déterminants pour les charges péréquatives sont le nombre d'habitants et la

valeur du point d'impôt. Une présentation plus détaillée du système sera proposé aux membres du conseil intéressés.

- Basé sur les informations fournies, et sur l'évolution des éléments déterminants dans notre commune, on devra s'attendre à ce que ces charges continuent à augmenter plutôt que de diminuer.
- On n'a pas aujourd'hui d'éléments à disposition qui nous permettraient d'anticiper une baisse de ces charges. Les éléments de budget tel que proposé par le Canton sont donc maintenus.

Budget 2019

Pour l'exercice 2019, la Municipalité propose les démarches suivantes :

- présenter un pré-budget en septembre au moment de la discussion de et décision sur le point d'impôt
- préparer une projection du budget portant sur plusieurs années

CONCLUSIONS

Le budget 2018 proposé dans le cadre du préavis 17/17 présentait une perte de 4'550'361.75 Francs. Dans un travail laborieux avec la Municipalité, la COGEFI a proposé des amendements pour modifier les postes 30 (autorités et personnel) et 31 (biens, services et marchandises) du budget proposé, de manière à réduire la perte budgétée de env. 800'000 Francs pour aboutir à une perte de 3'710'819.75 Francs. Le rapport de la COGEFI concernant le préavis 17/17 expose en détail l'analyse et les conclusions de la Commission. Le préavis 17/17 a été refusé par le conseil communal dans sa séance du 13.12.2017.

Le préavis 01/18, pour un budget 2018 révisé, présente des économies pour un total de 840'342 Francs et en plus, suite à une estimation dont on espère qu'elle soit plus proche de la réalité, une révision à la hausse des revenus des impôts pour 2018 de l'ordre de 1 million de Francs. Au final, le préavis 01/18 ramène donc la perte budgétée pour 2018 à 2'705'119,75 Francs selon le tableau 4 suivant :

Budget 2018 – Changements préavis 01/18 par rapport au préavis 17/17					
Service	Préavis 17/17		Préavis 01/18		Economie
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Total réduction de coûts et augmentation des recettes	931'000	168'500	690'600	184'000	255'900
Total réduction autorités et personnel					584'442
Total réduction des charges					840'342
Total revenus d'impôts		19'265'000.00		20'269'900.00	1'004'900.00
Perte budgétée		4'550'361.75		2'705'119.75	1'845'242.00

Tableau 4 : Récapitulatif modifications Budget 2018

Au vu de ce qui précède, la COGEFI remercie la Municipalité, ainsi que Monsieur le Boursier pour toutes les explications fournies. Un merci particulier à Mme la Municipale Cécile Theuman qui, forte de ses compétences et grâce à son engagement et son regard nouveau, a fait progresser le processus budgétaire, alors même qu'elle ne porte pas la responsabilité du dicastère des finances.

La Commission

- apprécie
 - l'effort de la Municipalité et sa volonté de mieux cerner les finances de la commune :
 - en augmentant la précision des prévisions d'entrées d'impôts
 - en réduisant l'incertitude du budget de l'année suivante en utilisant les comptes les plus récents de l'année en cours
 - en donnant une meilleure compréhension du fonctionnement de la péréquation et des autres éléments dits non-maîtrisables
 - le travail compétent et dédié fourni par le nouveau boursier, visant à assainir les comptes de notre commune et à nous apporter une meilleure maîtrise des finances communales.
- regrette
 - que le préavis 01/18 ne change pas fondamentalement le budget par rapport au préavis 17/17.
 - Certaines réductions de coûts du projet du préavis 17/17, tel qu'il aurait été amendé selon les propositions de la COGEFI, sont même à nouveau remis en cause.
 - Il y a très peu de nouvelles propositions d'économies
 - le changement de la manière d'estimer les revenus ne changera en rien le niveau de ces revenus

- le manque d'analyse détaillée de l'impact de l'augmentation de la population sur le revenu fiscal de la commune.
- le manque de perspectives permettant d'établir avec confiance que les finances de notre commune puissent, à terme, évoluer vers des comptes équilibrés sans abandonner notre situation fiscale avantageuse.

Malgré les améliorations faites pour le nouveau projet de budget 2018, la Commission n'est pas convaincue à l'unanimité. C'est avec une majorité de cinq voix et une abstention que la COGEFI recommande au Conseil Communal de Saint-Sulpice d'accepter le préavis 01/18. En émettant sa recommandation favorable au préavis 01/18, la Commission maintient sa demande à la Municipalité de planifier et de mettre en place rapidement des actions correctives visant à atteindre des comptes équilibrés.

En conséquence de ce qui vient d'être porté à votre connaissance, la Commission de Gestion et des Finances, à la majorité de cinq voix et une abstention, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Compte tenu du nouveau budget 2018 proposé,

qui porte l'excédent de charges budgétées pour 2018 à 2'705'119,75 Francs,

Le Conseil Communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis 01/18
- Lu le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de son étude et le rapport de cette même commission sur le préavis 17/17
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

d'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2018, ainsi que les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, de la concentration des eaux usées de la Mèbre-Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

Ainsi fait à Saint-Sulpice, le 17.01.2018,

Au nom de la Commission :



La Présidente : Roxane Berner



Le rapporteur : Hans-Jörg Hirsch